



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

jour PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 8 Juin 2016

L'an deux mille seize, le huit juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 mai 2016 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Arnaud LEHERICHER (arrivé à 21h40), Annabel DOS REIS, Ariel ALLARD, Yves LAOUENNAN, Thibaut PELLETIER, Nathalie GANDON, Marc RAVANEL, Jean-Claude MORIN, Marie-France CABARET, Agnès SESCHEBOEUF

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Arnaud LEHERICHER a donné pouvoir à Christelle MINARD (jusqu'à 21h40)
Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET
Frédéric SEVIN a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND
Grégory MAIN a donné pouvoir à Agnès SESCHEBOEUF

Absent excusé :

Virginie BOUCHARD
Catherine BAZIN
Mylène MILON
Karine LECLUYSE

Nombre de conseillers présents : 11 puis 12 à partir de 21h40
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4 puis 3 à partir de 21h40
Nombre de votants : 15

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marie-France CABARET

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 4 Mai 2016.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Mercredi 8 Juin 2016

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
 - Point sur l'avancée du projet pluridisciplinaire de santé de la commune
 - Information sur la demande de prolongation de la mise en disponibilité d'un agent technique
 - Information sur l'étude paysagère pour laquelle la commune a été retenue.
 - Réunion publique sur le dispositif de Participation Citoyenne
- Compte rendu du 1^{er} Adjoint
 - Information sur les acquisitions de matériels techniques
 - Information sur les travaux en cours et réflexion sur les travaux 2017
 - Compte rendu des visites de Villages
- Compte rendu du 2^{ème} Adjoint
 - Information sur le forum de la solidarité du 09 Septembre 2016
- Compte rendu du 3^{ème} Adjoint
 - Organisation du 14 Juillet 2016 (devis retenus pour le repas, organisation des animations)
 - Compte rendu de la réunion des associations du 26 Mai 2016
- Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats

Ressources Humaines

- Renouvellement du contrat emploi aidé de l'agent technique à compter du 1^{er} Septembre 2016 avec Grâce.
- Adhésion à la procédure, lancée par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, de mise en concurrence pour un contrat d'assurance statutaire des agents de la collectivité (CNRACL/IRCANTEC)

Juridiques :

- Signature d'une convention de mise à disposition des agents de la commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour la facturation assainissement
- Autorisation donnée à Madame le Maire et au Maire délégué de Chêne-Chenu pour la vente du terrain Marchwiki et pour la vente des biens mobiliers restants

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Procédure Déclassement Chemins ruraux
- Procédure de déclassement et de désaffectation du local situé 31 Rue du Docteur Taugourdeau abritant précédemment La Poste.
- Autorisation de division cadastrale de la parcelle située 31 rue du docteur Taugourdeau dans le cadre du bail emphytéotique pour le logement.
- Approbation des statuts du syndicat de Thimert Gâtelles.

Finance :

- Décisions modificatives sur le budget primitif principal de la commune.
- Délibération de versement de subvention de la commune au CCAS
- Créances admises en créances éteintes et titres annulés sur exercice antérieurs
- Indemnités accordés aux deux régisseurs de la commune

Travaux :

- Consultation création de 30 branchements compteurs en limite de propriété
- Consultation Mur de Soutènement rue du Jardin Rond à Bilheux
- Consultation Renforcement canalisation rue de la Chardonnière à Tremblay-les-Villages
- Consultation Diagnostic amiante avant démolition – Ancienne Menuiserie située rue de la Chardonnière

Divers :

- Information recrutement poste secrétaire général
- Concours fleurissement dans les communes
- 16 Juin – 19 h – « Rencontre des Entreprises » chez ALM sur la Zone de la Vallée du Saule.
- 10 Juin – Barbecue des agents au hangar municipal
- 16 Juin – Réunion Commission PLU à 14h en mairie
- 19 Juin – Fête de la Musique co-organisée par Familles Rurales et commune de Tremblay
- 20 Juin – 17 h – Commission des travaux
- 20 Juin – 18h30 – Présentation diagnostic étude aménagement cœur de village de Tremblay
- 22 Juin – Réunion Publique dispositif « Participation Citoyenne » avec M. le Sous-Préfet
- Prochain Conseil Municipal entre le 5 Juillet et le 12 Juillet 2016.
- Réunion d'information et de formation du crédit agricole de 10 h à 12h – Samedi 25 Juin 2016
– Samedi 24 Septembre 2016 – Samedi 29 Octobre 2016

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Finance

DCM 2016.06.08.01 – Versement de subvention de la commune vers le CCAS

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que conformément aux orientations budgétaires et au vote du Budget primitif de la commune 2016, une somme de 4 272 € a été budgétée pour verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS.

Une délibération est nécessaire afin d'acter ce versement.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le versement de 4 272 € au budget du CCAS. Les crédits budgétaires correspondant ont été enregistrés au Chapitre 65 – Charge de gestion courante, compte 657362.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** d'autoriser Madame le Maire à effectuer le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 272 € au budget du CCAS

DCM 2016.06.08.02 – Indemnités accordés aux deux régisseurs de la commune

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune dispose de deux régies de recettes mises en place par arrêté du maire en Juillet 2002 (Régie diverse) et Septembre 2002 (Bibliothèque) :

- Régie de recettes pour la bibliothèque (inscription, impression des pages)
- Régie de recettes diverses (concessions des cimetières, encaissement des photocopies, produits divers, location de salles, etc.)

Aussi suite à la création de ces deux régies de recettes, deux arrêtés du maire en date de Septembre 2002 et Juillet 2011 ont été pris pour nommer les régisseurs et les suppléants chargés de suivre le fonctionnement de ces deux régies.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Il apparaît que ces arrêtés de nomination n'ont pas connu de modifications depuis 2002 et 2011 et il est donc nécessaire de refaire un arrêté pour nommer les régisseurs de ces régies.

Madame le Maire propose également de permettre aux régisseurs titulaires et suppléants de pouvoir bénéficier de l'indemnité réglementaire fixée dans le cas présent à 110 € par régie et à diviser entre les titulaires et suppléants à part égale.

Madame le Maire soumet donc au conseil municipal les modifications de l'arrêté du 30 Juillet 2002 relatif à la régie diverses dans les termes ci-dessous :

- Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- Article 11 : Les suppléants percevront indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- Article 12 : Le montant réglementaire, versé au titulaire et suppléants, sera divisé à part égale.

Les autres articles de l'arrêté ne sont pas modifiés.

Pour information, le montant de l'indemnité réglementaire est fixé à 110 € par an et sera divisé, si le conseil municipal valide cette décision d'octroi, en 2 pour la régie de recettes diverses (1 titulaire et 1 suppléant) et en 2 pour la régie de recettes bibliothèque (1 titulaire et 1 suppléant)

Monsieur Pelletier demande ce que comporte la régie de recettes diverses.

Madame Minard répond en indiquant que la régie de recettes diverses est composée des recettes liées au 14 Juillet, aux locations des salles des fêtes, aux concessions de cimetières et aux photocopies.

Monsieur Laouennan demande si les agents manipulent, à ce titre, beaucoup d'espèces.

Madame Minard répond que certains mois, les agents peuvent manipuler jusqu'à 500 € d'espèces par mois.

Monsieur Pelletier demande si le rôle de régisseur est simplement un titre ou s'il s'agit d'une vraie mission.

Madame Minard répond que les régisseurs ont une réelle mission et c'est notamment eux qui transmettent en main propre l'argent des régies aux services des finances publiques. Aussi, ils

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

ont la responsabilité des fonds gardés en mairie et en cas de différence entre les montants transmis et le document récapitulatif, les régisseurs se verront dans l'obligation de combler la différence sur leurs deniers personnels.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** d'autoriser Madame le Maire à modifier l'arrêté de création de la régie de recette, à accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires et suppléants comme stipulés.

DCM 2016.06.08.03 – Décisions modificatives sur le budget primitif principal de la commune.

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives sur le budget primitif de la commune.

Ces modifications correspondent à :

- L'imputation exacte des montants notifiés par la Préfecture en matière de dotations.
- L'imputation exacte des montants notifiés en termes de compensation d'exonération en matière fiscale.
- Le transfert des crédits relatifs aux cotisations d'assurance dans les comptes correspondants
- L'augmentation de la participation budgétaire au SIVOM
- La comptabilisation du fonds départemental de péréquation

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant
----------	---------

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

74 - Dotations subventions et participations	- 10 157 €
----------------------------------------------	------------

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant
023 - Virement à la section d'investissement	- 10 157 €
65 - Charges de la gestion courante	24 500 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	-30 000 €
011 - Charges à caractère général	6 500 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant
23 - Immobilisations en cours	- 10 157 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 10 157 €

Monsieur Laouennan demande, en ce qui concerne le versement de la participation au SIVOM s'il est possible de mettre plus d'argent une année et de diminuer les autres années quand la situation du Sivom sera meilleure.

Madame le Maire répond que la participation fluctue en fonction de l'équilibre du budget du SIVOM. Les statuts prévoient ainsi que les communes membres du syndicat combler le déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Pelletier interroge Madame le Maire sur les prévisions de Dotation Globale de Fonctionnement pour les années à venir.

Madame le Maire répond que suivant les dernières annonces du Président de la République, la baisse de la DGF sera divisée par 2 pour l'année prochaine.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation des décisions modificatives suivantes sur le budget primitif principal 2016 de la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- **Approuve** les décisions modificatives présentées au budget primitif principal 2016 de la commune.

DCM 2016.06.08.04 – Décisions modificatives sur le budget primitif du budget annexe de l'eau

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives sur le budget primitif du budget annexe de l'eau. La seule modification consiste à ajouter des crédits budgétaires au compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs afin de disposer de suffisamment de crédit budgétaire afin de comptabiliser deux opérations :

- La réduction d'une partie de la créance de la commune de Puiseux
- L'annulation d'une facture d'une entreprise et la refacturation de cette même facture à une autre entreprise. (erreur de destinataire).

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant
011 - Charge à caractère général	- 6 000 €
67 - Dépenses exceptionnelles	6 000 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation de la décision modificative suivante sur le budget primitif du budget annexe de l'eau 2016.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- **Approuve** les décisions modificatives présentées au budget primitif du budget annexe de l'eau 2016

DCM 2016.06.08.05 – Titres annulés sur exercices antérieurs et réduction de titre budget annexe de l'eau 2016

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune dispose dans ses états de restes fournis par la Trésorerie deux dossiers pour lesquels il est nécessaire de prendre une décision quant à leur admission en créances annulés sur exercice antérieurs (compte 673) :

- La créance de la commune de Puisieux
- La créance du budget assainissement au titre de la participation sur les salaires et des frais de télécommunication dû à la commune.

En ce qui concerne la créance de la commune de Puisieux, le dossier a déjà été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 17 Décembre 2015. Pour rappel, il y a depuis 2010 un différend sur le montant que doit la commune de Puisieux à la commune de Tremblay-les-Villages. Une convention initiale prévoyait que la commune de Tremblay-les-Villages achèterait l'eau pour le compte de la commune de Puisieux et lui refacturerait au prix d'achat. Or, il apparait que les titres de créances d'eau ont été effectués comme s'il s'agissait d'une consommation d'eau d'un particulier (0,85 centimes le m³ au lieu du coût d'achat de 0,425 centimes le m³ en 2009.)

Depuis, la commune de Puisieux refuse de payer le prix indiqué. Aussi un Rendez-vous a été organisé avec la commune de Puisieux, à la demande de la Trésorerie, afin d'établir un nouveau calcul. Après cette réunion un nouveau calcul a été effectué et le montant total dû par

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

la commune de Puiseux s'élève à 4 644,88 € HT.

La diminution de cette créance oblige la commune à annuler une partie de la créance pour un montant de 15 921,05 €.

En ce qui concerne la créance du budget assainissement au titre de la participation sur les salaires dus à la commune, le budget assainissement devait reverser pour l'exercice 2010 un montant de 31 502,92 € au titre des salaires et de 1 406,66 € au titre des frais de télécommunication.

Monsieur Laouennan demande ce qu'il en est des démarches que les maires délégués ont effectué concernant les impayés en eau.

Madame le Maire répond qu'un pointage est nécessaire et sera fait avec la Trésorerie pour évaluer les retours. Madame le Maire rajoute que les impayés d'eau représentent environ 60 000 € d'impayés depuis 2008 après la réduction d'une partie de la créance de la commune de Puiseux et l'annulation d'une facture d'une entreprise et la refacturation de cette même facture à une autre entreprise (Erreur de destinataire).

Monsieur Laouennan demande quand sera mis en place les réducteurs d'eau afin de stopper cette progression des impayés.

Madame le Maire indique que c'est un choix et que la commune a la possibilité de le faire.

Monsieur Laouennan reprend en affirmant que la commune va y être contrainte car on a du mal à budgéter les travaux sur nos réseaux.

Madame le Maire répond en affirmant que ces impayés ne concernent que la trésorerie de la commune puisque les factures ont été budgétées en recettes.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal son approbation pour la mise en titres annulés sur exercices antérieurs pour ces deux dossiers :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Approuve** la réduction de titre d'un montant de 15 921,05 € au bénéfice de la commune de Puiseux et son imputation au compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur.
- **Approuve** l'imputation en titres annulés sur exercices antérieurs de la participation du budget annexe de l'assainissement pour la participation sur les charges de personnel et de frais de télécommunication de 2010 pour un montant global de 32 909,58 €.

Juridiques

DCM 2016.06.08.06 - Signature d'une convention de mise à disposition des agents de la commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour la facturation assainissement

Par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2013, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été créée à compter du 1^{er} janvier 2014, par fusion des Communautés de Dreux agglomération, des Villages du Drouais, de Val d'Eure-et-Vesgres, du Thymerais, du Plateau de Brezolles et du Val d'Avre et de la commune d'Ormy.

Cette communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2014.

Jusqu'à cette date, cette compétence « assainissement collectif » était exercée par la commune, laquelle à ce titre assurait notamment la facturation aux usagers.

La commune a conservé la partie de ses services chargée de la mise en œuvre de la compétence transférée, ceci dans le cadre d'une bonne organisation des services à raison du caractère partiel des activités de facturation.

La convention soumise à l'approbation du conseil municipal a pour objet la mise à disposition de la communauté d'agglomération par la commune de la partie du service administratif nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement collectif qui lui a été transférée. Elle fixe les conditions de remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement lui incombant.

Les missions de la partie du service administratif mis à disposition consistent en la facturation des usagers du service assainissement collectif selon la périodicité définie en accord avec la communauté d'agglomération et dans les conditions précisées par celle-ci.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2014 et est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de un an. Elle pourra cependant être résiliée par l'une ou l'autre des parties, suite à délibération de l'organe compétent, pour un motif lié à la bonne organisation des services, notifiée au cocontractant par voie de lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation ne pourra avoir lieu que dans le respect d'un préavis de 3 mois.

Le remboursement des frais de fonctionnement de la partie du service mis à disposition s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté. L'unité de fonctionnement correspond à une facture émise. Le coût unitaire de fonctionnement est égal à 1 €.

Le nombre d'unités de fonctionnement est égal au nombre de factures émises au cours de la période donnant lieu à remboursement de frais.

Monsieur Pelletier demande combien de factures sont concernées sur une année.

Madame le Maire répond que les agents de la commune émettent environ 800 factures par an.

Monsieur Pelletier fait part de son étonnement et pense que la commune dispose de plus de compteurs.

Madame le Maire répond en indiquant que ces factures concernent uniquement les habitations en assainissement collectif et que toutes les habitations ne sont pas concernées.

La communauté d'agglomération procédera annuellement, à l'échéance annuelle de la convention et en un versement unique, au remboursement de ces frais de fonctionnement du service sur la base d'un état établi par la commune et validé par les deux parties, attestant du nombre de factures émises au cours de cette période.

Madame le Maire propose, en conséquence, au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition.

DCM 2016.06.08.07– Autorisation pour la vente du terrain Marchwicki et pour la vente des biens mobiliers restants dans la maison suite aux legs au profit de la commune.

Madame le Maire indique que suite aux legs accordés par voie testamentaire de Monsieur Marchwicki au profit de la commune de Tremblay-les-Villages, un terrain non bâti cadastré Section 097 C n°311 pour une surface de 901 m² et estimé à 63 000 € faisait partie du legs. Lors de l'intégration à l'actif de la commune, ce terrain a été estimé comptablement à 35 000 €. De plus, le legs comprenait également différents matériels techniques et différents objets que la commune conserve toujours.

Monsieur Laouennan demande s'il reste beaucoup de matériels à vendre.

Monsieur Allard répond que dans le garage qui se trouve sur terrain, il en reste quelques-uns.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'autorisation donnée à Madame le Maire et au Maire délégué de Chêne-Chenu de mettre en vente ce terrain constructible et les différents biens mobiliers restants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire et le Maire délégué de Chêne-Chenu à mettre en vente ce terrain et les différents biens mobiliers restants.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.06.08.08 – Procédure déclassement des chemins ruraux situés Impasse du Pressoir à Bilheux et rue du chemin neuf à Theuvy-Achères.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que par une délibération du 3 Novembre 2014, le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour procéder à l'ouverture d'une procédure pour le déclassement de deux chemins ruraux :

- Chemin rural à Bilheux situé impasse du pressoir qui jouxte les parcelles cadastrées 138 B 147, 138 B 148 et 138 B 564 et qui se trouve être une voie sans issue et qui n'a plus aucun usage public.
- Chemin rural n° 8 à Theuvy-Achères cadastré 384 A d'une superficie de 899 m².

Conformément à la procédure réglementaire en matière de déclassement de chemins ruraux, un commissaire enquêteur a été désigné et une enquête publique ouverte par arrêté du maire en date du 11 Janvier 2016.

Aussi un cahier d'enquête paraphé par le commissaire enquêteur a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique soit du 2 Février 2016 à 15 Février 2016 inclus afin de les informer de la procédure en cours ;

Les habitants souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur pouvaient le faire le mardi 2 Février de 10h à 12h et le mardi 16 février de 10h à 12h.

Suite à cette enquête publique, le commissaire enquêteur a remis le procès-verbal réglementaire consécutif à la procédure d'enquête publique. Celui-ci dispose :

- Pour le chemin situé impasse du pressoir à Bilheux, il est constaté que ce chemin n'a plus d'usage public mais il reste néanmoins le seul moyen d'accès pour la parcelle n°148. Son déclassement et son éventuelle session sont possibles mais une solution doit être trouvée pour le chemin d'accès à la parcelle n°148.
- Pour le chemin rural n°8, l'opération de déclassement est réalisable et souhaitable pour sécuriser le secteur en clarifiant l'usage des voies d'accès et des parties qui servent exclusivement au fonctionnement des silos de stockage. Aussi le groupe SCAEL souhaite acquérir ce chemin rural.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Allard demande si pour le chemin rural de Bilheux des acheteurs se sont manifestés.

Monsieur Pelletier répond que pour l'instant non et que de toute façon il faudra faire attention à ne pas enclaver la parcelle n° 148.

Monsieur Allard demande si ce chemin est actuellement entretenu.

Monsieur Pelletier répond que ce chemin est effectivement entretenu par les agents de la commune.

Monsieur Allard indique qu'il ne souhaite pas se prononcer sur cette décision car c'est un bien de la commune et qu'il ne souhaite pas vendre les biens de la commune.

Vu le projet de déclassement du Chemin rural à Bilheux situé impasse du pressoir qui jouxte les parcelles cadastrées 138 B 147, 138 B 148 et 138 B 564 en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Madame le Maire,

Vu le projet de déclassement du Chemin rural n° 8 à Theuvy-Achères cadastré 384 A d'une superficie de 899 m² en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Madame le Maire,

Vu les deux délibérations du conseil municipal en date du 3 Novembre 2014, approuvant le projet de déclassement de la voie communale et décidant le lancement de l'enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 11 Janvier 2016 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement des chemins ruraux.

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 15 Février inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause ces déclassements,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur, et son avis favorable pour les deux projets de déclassement,

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux le déclassement des chemins ruraux concernés du domaine public de la commune, le classement de ces chemins ruraux

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

dans le domaine privé de la commune, l'aliénation des deux parcelles concernées, la vente ou l'échange des deux parcelles concernées :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **Décide** le déclassement du Chemin rural à Bilheux situé impasse du pressoir qui jouxte les parcelles cadastrées 138 B 147, 138 B 148 et 138 B 564
- **Décide** le déclassement du Chemin rural n° 8 à Theuvy-Achères cadastré 384 A
- **Décide** le classement des parcelles concernées par les deux chemins ruraux dans le domaine privé de la commune
- **Décide** l'aliénation des deux parcelles concernées.
- **Autorise** Madame le Maire à vendre ou échanger ces deux parcelles et à signer les actes nécessaires à ces transactions

DCM 2016.06.08. – Procédure de déclassement et de désaffectation du local situé 31 rue du Docteur Taugourdeau abritant l'ancienne Poste

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que lors du départ de l'Agence postale au 1^{er} Juillet 2009 du local situé 31 rue du Docteur Taugourdeau, la commune n'a pas procédé au déclassement et à la désaffectation du bien abritant jusqu'alors un service public.

Aussi, dans le cadre de la procédure de signature du bail emphytéotique pour le logement situé derrière ce local, une délibération est nécessaire afin que le conseil municipal acte le déclassement et la désaffectation de ces locaux à un service public. Cette délibération permettra de faire entrer le bien dans le domaine privé de la commune et non plus dans le

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

domaine public communal. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'un bail.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal, la désaffectation des bâtiments situés 31 rue du Docteur Taugourdeau ainsi que le déclassement desdits bâtiments et de sa parcelle d'assise cadastrée Section A numéro 441 du domaine public.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** la désaffectation des bâtiments situés 31 rue du Docteur Taugourdeau à un service public.
- **Décide** de procéder le déclassement desdits bâtiments et de sa parcelle d'assise cadastrée Section A numéro 441 du domaine public.

DCM 2016.06.08.09 - Autorisation de lancement d'une procédure de division cadastrale de la parcelle Section A numéro 441 située 31 rue de Docteur Taugourdeau

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur la nécessité de procéder à une division cadastrale sur la parcelle Section A numéro 441 afin de séparer le logement du local. Cette division est rendue nécessaire par la procédure de signature d'un bail emphytéotique qui a fait l'objet de deux délibérations du conseil municipal en date du 27 Mai 2015 pour acter le lancement d'une consultation pour la signature d'un bail emphytéotique et autoriser Madame le Maire à signer ce bail.

Pour ce faire, un géomètre expert doit intervenir afin d'effectuer cette division cadastrale.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'autorisation d'effectuer une division cadastrale sur la parcelle cadastrée Section A numéro 441 afin de séparer en deux parcelles, le logement et le local situés 31, rue du Docteur Taugourdeau.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la division cadastrale en deux de la parcelle cadastrée Section A numéro 441 afin de séparer le logement du local situés 31, rue du Docteur Taugourdeau
- **Autorise** Madame le Maire à mandater un géomètre expert afin qu'il effectue cette division cadastrale.

DCM 2016.06.08.10 – Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 Novembre 2015. En effet, les communes de Châteauneuf en Thymerais, Fontaine-les-Ribouts, Maillebois et Puiseux ont décidé de se retirer de ce syndicat.

Aussi l'article 1^{er} des nouveaux statuts qui liste les différentes communes membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert se voit amputé des noms des 4 communes qui ont choisi de se retirer.

Par conséquent le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert dispose de nouveau statut pour lesquels le conseil municipal doit se prononcer.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert modifiés par arrêté préfectoral du 30 Novembre 2015.

Ressources Humaines

DCM 2016.06.08.11 - Renouvellement du contrat emploi aidé de l'agent technique à compter du 1^{er} Septembre 2016 avec l'association Grâces.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que depuis le 1^{er} Septembre 2016, la commune emploie un agent technique en contrat emploi aidé pour une durée de 35H par semaine avec l'association Grâces.

Le contrat a été signé à compter du 1^{er} Septembre 2015 et pour une durée d'un an. Pour rappel, le taux de prise en charge par l'Etat est de 80% pour les 25 premières heures et le reste à la charge de la commune. Le coût pour la commune par mois est de 1 039 €.

Monsieur Pelletier demande combien ce contrat emploi aidé représente d'économie par rapport à un agent titulaire.

Madame le Maire répond que cela représente une économie de 500 € par mois sans les charges. Madame le Maire précise également que ce contrat ne peut excéder une durée de 2 ans et qu'il faudra se reposer la question à la fin de ce contrat.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal la signature d'un nouveau contrat emploi aidé avec l'association Grâces pour le renouvellement du contrat de l'agent technique.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Décide** le renouvellement du contrat de l'agent technique en contrat emploi aidé avec l'association Grâces du 1^{er} Septembre 2016 au 1^{er} Septembre 2017.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.06.08.12 – Négociation d'un contrat groupe auprès d'un assureur agréé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune dispose actuellement d'un contrat individuel pour les risques statutaires des agents de la commune titulaires (CNRACL) et contractuels (IRCANTEC).

Aussi, le CDG 28 propose actuellement aux collectivités affiliées de lancer une consultation pour proposer un contrat groupe sur les risques statutaires. Madame le Maire précise que cette consultation n'aura pas de caractère obligatoire à contracter avec le prestataire choisi par le CDG et que cela permettra à la commune de disposer d'une offre de prix concurrente à celle que la commune possède actuellement.

Monsieur Allard demande qui est actuellement notre assureur.

Madame le Maire répond que notre assureur actuel est la SMACL et que cela se passe très bien avec ce prestataire. Madame le Maire rajoute qu'il paraît néanmoins intéressant de comparer les offres et comme une consultation d'assurances est très pointue, le CDG peut passer cette consultation à notre place.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de Tremblay-les-Villages pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote l'autorisation de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 3, 4 ou 5 ans

Régime: capitalisation.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Travaux

DCM 2016.06.08.13 – Choix du prestataire pour la création de 30 branchements de compteur d'eau potable en limite de propriété

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, conformément aux orientations d'investissement 2016, une consultation a été lancée pour procéder à la création de 30 branchements de compteur d'eau potable en limite de propriété.

Une consultation a été envoyée à trois entreprises qualifiées dans le domaine afin d'obtenir leur offre de prix.

Monsieur Pelletier demande quelles prestations sont concernées par cette consultation.

Monsieur Sorand indique que nous avons repérés 30 compteurs vieillissant qu'il était nécessaire de changer. Le prix devait être indiqué par compteur en précisant les spécificités de chaque branchement.

Monsieur Laouennan demande si ces prix correspondent à des prestations identiques.

Monsieur Sorand répond par l'affirmative et indiquant que chaque situation a été examinée au cas par cas.

Les offres de prix reçues sont les suivantes :

	Prix de la prestation HT	Prix de la prestation TTC
LYONNAISE DES EAUX	45 799,84 €	54 923,81 €
POLVE	42 159 €	50 590,80 €
ANSEAUME TP	37 628 €	45 153,60 €

Après analyse des offres qui présentent des références techniques toutes trois de qualités, Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux le recours à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'entreprise ANSEAUME TP pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau potable en limite de propriété pour un montant HT de 37 628 €.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise ANSEAUME TP pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau potable en limite de propriété.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis afférent.

DCM 2016.06.08.14 – Choix du prestataire pour la consultation de la réalisation d'un mur de soutènement rue du Jardin Rond à Bilheux.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, conformément aux orientations d'investissement 2016, une consultation a été lancée pour procéder à la réalisation d'un muret de soutènement rue du Jardin Rond à Bilheux.

Une consultation a été envoyée à 5 entreprises qualifiées dans le domaine afin d'obtenir leur offre de prix.

Les offres de prix reçues sont les suivantes :

	Prix de la prestation HT	Prix de la prestation TTC
AMENAGEMENT VOTRE	10 196,30 €	12 235,56 €
COTTEREAU PATRICK	Pas d'offre déposée	Pas d'offre déposée
LAURENT BOIS SARL	Pas d'offre déposée	Pas d'offre déposée
MOREAU MICHEL	10 147,25 €	12 176,70 €
MUSCI	11 100,75 €	13 320,90 €

Après analyse des offres, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise Moreau Michel pour un montant de 10 147,25 €.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux le recours à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir Moreau Michel.

Pour : 15

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise Moreau Michel pour la réalisation d'un mur de soutènement rue du Jardin Rond à Bilheux.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis afférent pour un montant de 10 147,25 €

DCM 2016.06.08.15 – Choix du prestataire pour la consultation de la réalisation de renforcement d'une canalisation d'eau route de Landouville du Carrefour D135 à l'entreprise Atelier 28.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, conformément aux orientations d'investissement 2016, une consultation a été lancée pour procéder à la réalisation du renforcement de la canalisation d'eau potable située route de Landouville du Carrefour D135 à l'entreprise Atelier 28.

Une consultation a été envoyée à 3 entreprises qualifiées dans le domaine afin d'obtenir leur offre de prix.

Monsieur Allard demande combien de branchements sont concernés et nombre de mètres linéaire concernés.

Madame le Maire répond que 4 branchements sont concernés et que la canalisation fait 250 mètres de long.

Les offres de prix reçues sont les suivantes :

	Prix de la prestation HT	Prix de la prestation TTC
LYONNAISE DES EAUX	31 130,27 €	37 356,33 €
POLVE	Pas d'offre déposée	Pas d'offre déposée
MUSCI	29 333 €	35 199,60 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Après analyse des offres, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise MUSCI TP pour un montant de 29 333 € HT.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux le recours à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir MUSCI TP.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise MUSCI TP pour la réalisation du renforcement de la canalisation d'eau potable située route de Landouville du Carrefour D135 à l'entreprise Ateliers 28.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis afférent pour un montant de 29 333 € HT

DCM 2016.06.08.16 – Choix du prestataire pour la consultation de la réalisation du diagnostic amiante avant démolition de l'ancienne menuiserie située rue de la Chardonnière.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, conformément aux orientations d'investissement 2016, une consultation a été lancée pour procéder à la réalisation du diagnostic amiante avant démolition de l'ancienne menuiserie située rue de la Chardonnière.

Une consultation a été envoyée à 3 entreprises qualifiées dans le domaine afin d'obtenir leur offre de prix.

Monsieur Sorand précise que le bâtiment est composé sans doute de fibrociment, d'amiante et que 2 à 3 prélèvements vont sans doute être nécessaires.

Madame le Maire ajoute que le bâtiment est aujourd'hui protégé et fermé au public.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Les offres de prix reçues sont les suivantes :

	Prix de la prestation HT	Prix de la prestation TTC	Prix unitaire du prélèvement TTC
ADE	120,00 €	144,00 €	36 €
APAVE	515 €	618 €	72 €
SOCOTEC	950 €	1 140,00 €	72 €

Après analyse des offres, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise AD Expertise pour un montant de 120 € HT et 36 € HT par prélèvement effectué.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux le recours à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir AD Expertise.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise AD Expertise pour la réalisation du diagnostic amiante avant démolition de l'ancienne menuiserie située rue de la Chardonnière.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis afférent pour un montant 120 € HT.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Projet pluridisciplinaire de santé

Les professionnels de santé ont créé l'association des professionnels de santé de Tremblay-les-Villages afin de donner plus de visibilité et légitimité au projet de santé de la commune. Les statuts de l'association ainsi que le PV de l'assemblée générale constitutive du 3 Mai

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

2016 ont été déposés le 2 Juin à la Sous-Préfecture de Dreux.

L'élaboration du projet de santé est accompagnée par Madame Mathiaud de la MSA.
L'objectif est triple :

- Etudier le projet de maison de santé ;
- Créer un fonctionnement en réseau ;
- Développer la coordination des soins entre tous les professionnels de santé (Médecin, dentistes, infirmiers, kinésithérapeute, pharmaciens) et les membres de l'association : M. Lagrange, gérant de société de service à la personne.

La dernière réunion a eu lieu le 2 Juin en présence de Madame Axelle Champagne, responsable du développement économique et social à l'agglomération de Dreux.

Cette réunion a eu pour premier objectif de recruter un nouveau médecin généraliste sur la commune en vue du départ à la retraite de Monsieur Morin.

Pour le bâti, 3 hypothèses possibles ont été soulevées :

- Réhabilitation des anciens locaux du crédit agricole avec dans un deuxième temps une extension (avec un bailleur social)
- Construction d'un bâtiment neuf
- Réalisation d'une MSP dans les murs actuels du cabinet médical avec des travaux importants (aménagement intérieurs en RDC et premier étage (salle de réunion, logements pour un stagiaire interne, etc.). Seraient présents en exercice : les deux dentistes, le Médecin généraliste et un autre cabinet pour un autre médecin généraliste. Une possibilité de mutualiser les deux cabinets des médecins généralistes pour y intégrer des professions paramédicales a été envisagée (podologue, sage-femme, orthophoniste, diététicien). Le local pour les infirmiers serait réinstallé dans l'actuelle salle d'attente des dentistes. Un pôle secondaire serait prévu avec le cabinet des kinésithérapeutes.

C'est cette dernière hypothèse qui a été retenue par l'ensemble des professionnels de santé. Il reste à valider sa faisabilité technique et financière.

La commune est en train de consulter des bailleurs sociaux susceptibles de porter le projet avec des coûts locatifs acceptables pour les professionnels de santé. Madame le Maire a sollicité un Rendez-vous avec l'agence régionale de santé et l'agglomération du Pays de Dreux pour solliciter des fonds dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Demande de renouvellement de mise en disponibilité d'un agent technique de la commune.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur la demande de prolongation d'une mise en disponibilité émise par un agent technique de la commune jusqu'au 30 Septembre 2017. La procédure prévoit un passage en comité technique qui aura lieu le 23 Juin 2016.

- Information sur l'étude paysagère

La commune de Tremblay a été retenue sur proposition de l'agglomération du Pays de Dreux pour bénéficier d'une étude d'aménagements paysagère pour l'aménagement du cœur de Village de Tremblay et sa traversée.

Le cabinet d'architecte paysager a commencé à travailler sur le projet de Tremblay en effectuant une première visite sur site et en récoltant les documents nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic qui sera présenté aux membres du conseil municipal, en réunion de travail, le 20 Juin à 18h30 en salle du Conseil.

- Réunion Publique sur la participation citoyenne

Le 22 juin à 19h00 à la salle du conseil municipal de la mairie de Tremblay les Villages une convention sera signée entre le Sous-Préfet, la Gendarmerie et la Commune. Les habitants seront invités à y participer afin de leur présenter le dispositif. Il est urgent que chaque maire délégué transmette un à deux noms de référents par commune avant le 15 juin au secrétariat de la commune.

Monsieur Pelletier indique pour ce qui concerne Ecublé et Bilheux qu'un référent sera nommé pour chaque hameau.

Monsieur Laouennan estime qu'il serait préférable de présenter le dispositif avant que les administrés intéressés puissent se porter volontaires.

Madame le Maire répond que c'est aux élus d'expliquer la démarche aux administrés avant la réunion publique. Il est à noter également que les référents volontaires disposeront d'une formation dispensée par la Gendarmerie. Madame le Maire ajoute que les noms des personnes volontaires devront être communiqués au plus tard lundi 20 Juin.

Monsieur Sorand ajoute que pour les personnes volontaires, il faut des habitants présents sur les communes.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Lehericher rajoute que ces personnes devront également être intéressés par la problématique de la sécurité sur la commune.

- Primaire de la droite et du centre

La commune de Tremblay les Villages a été retenue pour accueillir un des 10 000 bureaux de vote du territoire pour l'organisation des élections des primaires de la droite et du centre le 20 et 27 Novembre 2016. Cela passe par une mise à disposition de la salle et des isolements, tables, matériels, etc. La tenue du bureau de vote sera assurée par des volontaires.

La commune mettra à disposition de tous les candidats des autres partis organisant des primaires ou des réunions publiques pour les élections présidentielles et législatives, les mêmes moyens que ceux accordés pour les primaires de la Droite et du Centre afin de garantir l'égalité de traitement.

Madame le Maire rajoute que la commune Tremblay-les-Villages a toujours procédé ainsi.

Monsieur Laouennan demande si la commune va facturer cette mise à disposition.

Madame le Maire répond que non, que cette mise à disposition sera gratuite comme cela s'est toujours fait dans le cadre de toutes les élections et pour tous les candidats avec la même égalité de traitement.

- Subvention accordée à Ateliers 28 par le Conseil Régional – Dispositif CAP EMPLOI

Une aide du Dispositif CAP Emploi du Conseil Régional a été accordée à l'entreprise Ateliers 28 d'un montant de 399 966 € sous conditions de développement de l'emploi.

Monsieur Allard tient à féliciter les élus qui se sont investis dans ce dossier.

Madame le Maire ajoute qu'elle appuie également un autre dossier qui concerne le fonds d'investissement suite à la liquidation de DHL qui est géré par le Crédit Agricole et qui ne veut pas étudier le dossier déposé par Ateliers 28. Madame le Maire va interpeller le Préfet afin qu'il oblige le Crédit Agricole à étudier le dossier.

Compte rendu du 1^{er} adjoint

- Ouverture des plis de la consultation assurée en maîtrise d'œuvre par l'ATD

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur la tenue de l'ouverture des plis qui a

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

eu lieu le Lundi 6 Juin en bureau des adjoints. 6 entreprises ont répondu dont une ayant indiqué qu'elle ne présenterait pas d'offre.

Les plis seront envoyés à l'ATD 28 afin qu'il effectue l'analyse des offres.

Madame le Maire ajoute que la commission d'appel d'offres était mal utilisée car elle ne peut pas être compétente pour les MAPA. Cette observation a été faite par la Chambre Régionale des Comptes.

La commission des travaux sera réunie afin de rendre compte de cette analyse des offres.

- Information sur les acquisitions de matériels techniques supplémentaires

Dans le cadre de la démarche 0 Phyto 2017 engagée par la commune, une revue des matériels techniques nécessaires a été effectuée. Il ressort de cet inventaire que la commune dispose d'une balayeuse qui nécessite des adaptations afin qu'elle puisse correctement balayer la voirie et les caniveaux. Des balais ont donc été commandés pour un montant de 3 012 € TTC.

Monsieur Pelletier demande combien de temps dureront les balais.

Monsieur Sorand répond qu'ils dureront plus longtemps que les anciens car dorénavant les agents savent utiliser la machine.

Madame le Maire ajoute que l'investissement des agents ne suffira pas pour l'ensemble des communes ; les administrés devront nettoyer leurs trottoirs.

Monsieur Pelletier indique que pour les plantations à faire en pied de mur par exemple, il n'a pas de connaissance dans ce domaine et qu'il lui paraît difficile de le faire lui-même ou avec son conseil de village.

Madame le Maire répond que Bilheux et Ecublé pourrait servir de tests avec l'idée d'associer les habitants.

Monsieur Pelletier indique qu'il ne faut pas uniquement planter en pieds de mur.

Madame le Maire indique que des vivaces pourraient être achetées pour les pieds de murs et d'autres pour les trottoirs.

Monsieur Pelletier répond que les habitants n'ont pas forcément le temps de faire ce travail tous les week-ends.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Information sur les travaux en cours et les travaux 2017.

Les travaux sur la Mare de Chêne Chenu sont terminés et réceptionnés.

Les agents techniques de la commune ont réalisé des ajouts de panneaux, de la signalétique au sol.

Suite aux différentes visites de village de Moreaulieu, Tremblay, Saint-Chéron, Landouville, des travaux ont été identifiés :

- Problématique d'écoulement d'eaux pluviales à Moreaulieu, Landouville et Saint-Chéron-des-Champs. → l'Agglomération du Pays de Dreux va être consultée au titre de sa compétence gestion des eaux pluviales mais toujours à charge de la commune.
- Des aménagements de bordures de trottoirs vus à Villette-les-Bois, Moreaulieu
- De la signalétique et des marquages au sol de passage de piétons, de places de stationnement (Saint-Chéron-des-Champs)
- Réfection de la voirie rue de la Cornaillère à Tremblay
- Lors de la visite de Tremblay, il a été identifié un problème de stationnement et de sécurité à l'entrée de la rue de Châteauneuf. Il va être étudié la possibilité d'aménager le terrain Marchand pour offrir du stationnement.

Une commission des travaux est prévue spécifiquement sur les projets de travaux 2017 et sur l'analyse des offres des plis reçus dans le cadre des consultations le 20 Juin 2016 à 17h.

- Rupture du contrat de prestation avec l'entreprise Guillery

Le prestataire actuel ne répond pas aux exigences de réactivité nécessaires pour que la commune puisse disposer des matériels techniques primordiaux pour assurer l'entretien des espaces de la commune. Ainsi, les délais d'approvisionnement pour obtenir les pièces de rechange sont très longs, les délais de réparation s'en trouvent également allonger sans mise à disposition de matériels de prêt ce qui met la commune en difficulté.

Un courrier de résiliation du contrat va être envoyé à l'entreprise Guillery.

L'ensemble du matériel à réparer a été transféré à la deuxième entreprise qui avait répondu à la consultation en décembre 2015.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Entreprises	Coût d'une heure de main d'œuvre TTC	Coût TTC d'un déplacement sur place	Coût TTC d'entretien pour l'ensemble du matériel
Mollier	54 €	36 €	1 539 €
Guillery	47 €	32,90 €	1 337 €
Lhermite Agri	Pas d'offre déposée		

Nous avons dû avoir recours en urgence à un prestataire pour au moins assurer la tonte du stade pour le match de football de dimanche prochain.

Compte rendu du 2^{ème} adjoint :

- Information sur le forum de la solidarité

Le forum de la solidarité aura lieu le 9 Septembre 2016 et sera associé au forum des associations

- Information tarifs transports scolaire 2017

Madame Dos Reis informe que le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a délibéré le 9 Mai 2016 une nouvelle tarification des transports scolaires à compter de la rentrée, à savoir :

- Maternelle, primaire : 50 € ➔ Tarifs actuels 105 €
- Collège /Lycée : 178 € ➔ Tarifs actuels 157,50 €

Le nombre de circuits passera de 4 à 3, les horaires et certains lieux de ramassage s'en trouveront modifiés.

L'agglomération du Pays de Dreux adressa un courrier aux familles pour les informer sur les circuits et les dossiers d'inscription. Une réunion d'information devrait être organisée avec l'Agglo du Pays de Dreux.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu du 3^{ème} adjoint

- Organisation du 14 Juillet 2016

Pour la commune de Tremblay-les-Villages, trois entreprises ont été consultées et deux entreprises ont répondu à cette consultation sur le repas dont une seule a remis une offre. Celle présentée par OG Traiteur pour un montant de 11 euros par personne a donc été retenue sans prise en compte des boissons. La participation demandée aux habitants reste la même que celle de 2015.

Une consultation pour la mise à disposition d'une structure gonflable a été lancée et après analyse des offres, la formule choisie a été celle avec un tarif d'environ 220 € TTC transport et installation comprise.

La journée se déroulera ainsi :

- 10h15 Démarrage avec les pompiers et animations sur les gestes de premiers secours
- Défilé et Cérémonie avec la fanfare de Pongouin.
- Repas avec salades composées et grillades
- Animations

Les animations auront lieu entre le groupe scolaire et le stade et sont en train d'être finalisées. Un flyer sera distribué aux habitants pour les informer.

Pour Saint-Chéron des Champs et Chêne-Chenu, le programme est identique aux années précédentes.

- Compte rendu de la réunion annuelle des associations du 26 mai 2016.

Monsieur Lehericher indique que 16 associations sur 28 étaient représentées. Les subventions accordées aux associations ont été indiquées avec la formule de calcul. Un point sur la mise à disposition des salles et le règlement à respecter a également été fait.

Autres compte rendus des Maires délégués et représentants de syndicats.

Le conseil de Village d'Ecublé a été réuni. Lors de ce conseil, ont été abordés :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

- Le point sur le PLU
- L'organisation du Motocross
- La démarche 0 Phyto 2017 engagée par la commune
- La fête des voisins du 24 Juin 2016

Monsieur Allard informe de la tenue de la réunion de la commission déchets qui a eu lieu. Il indique que le principal sujet a concerné la mise en place d'une redevance spéciale pour les communes et pour les lieux publics aujourd'hui gratuitement ramassés.

Monsieur Allard indique qu'un compte rendu sera diffusé dans les prochains jours pour les explications sur cette redevance.

Monsieur Allard demande ce qu'il en est du remboursement par l'assurance du sinistre survenu sur le poteau incendie à Chêne-Chenu.

Monsieur Sorand indique qu'il n'a pas d'informations à ce sujet et qu'une réponse sera donnée à M. Allard.

- Information recrutement poste secrétaire général
- Concours fleurissement dans les communes
- 16 Juin – 19 h – « Rencontre des Entreprises » chez ALM sur la Zone de la Vallée du Saule.
- 10 Juin – Barbecue des agents au hangar municipal
- 16 Juin – Réunion Commission PLU à 14h30 en mairie
- 19 Juin – Fête de la Musique co-organisée par Familles Rurales et commune de Tremblay
- 20 Juin – 17 h – Commission des travaux
- 20 Juin – 18h30 – Présentation diagnostic étude aménagement cœur de village de Tremblay
- 22 Juin – Réunion Publique dispositif « Participation Citoyenne » avec M. le Sous-Préfet à 19h salle du conseil municipal. Tous les habitants y sont invités.
- Prochain Conseil Municipal entre le 5 Juillet et le 12 Juillet 2016.
- Réunion d'information et de formation du crédit agricole de 10 h à 12h – Samedi 25 Juin 2016 – Samedi 24 Septembre 2016 – Samedi 29 Octobre 2016

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

La séance est levée à 23h15

Le secrétaire de séance,
Marie-France CABARET

Le Maire,
Christelle Minard,

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON	Grégory MAIN Absent a donné pouvoir à Agnès SESCHEBOEUF	Annabel DOS REIS
Yves LAOENNAN	Catherine BAZIN Absente	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD Absente	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MILON Absente	Frédéric SEVIN Absent a donné pouvoir à Jean- Luc SORAND	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU Absente a donné pouvoir à Mme CABARET	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE Absente	

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages